

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOURGIN Denis après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr GOURINCHAS Patrice, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

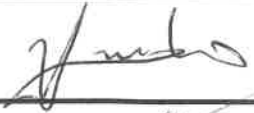
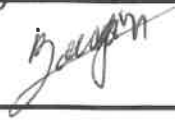




Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis

Le Président,
GOURINCHAS Patrice

ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat**Date :.....14.02.2023.....**

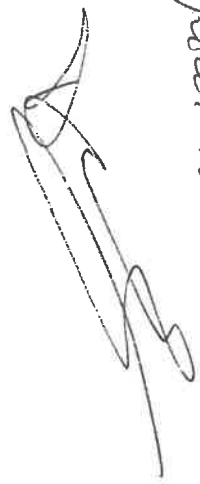
<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

POUVOIR

Je soussigné DESUANT DANIEL, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Stéphane Char de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Marciennes, le 08-02-2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir



POUVOIR

Je soussigné DELAGE LOIC, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Stéphane Char de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Marciennes, le 08-02-2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir



24300 Javerlhac et la Chapelle St Robert
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tél: 05 53 56 21 33

Les Cèzeilles

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2022 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	4 723.12 €
* résultat antérieur :	72 069.90 €
* TOTAL A AFFECTER :	76 793.02 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	0 €
* solde des restes à réaliser	0€
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

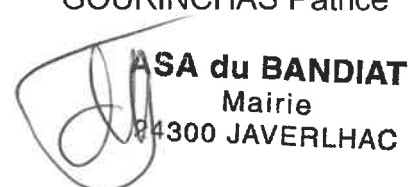
Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 : 76 793.02 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis

Le Président,
GOURINCHAS Patrice

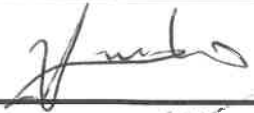

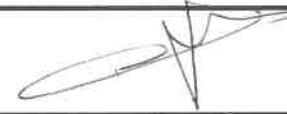






ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.02.2023.....

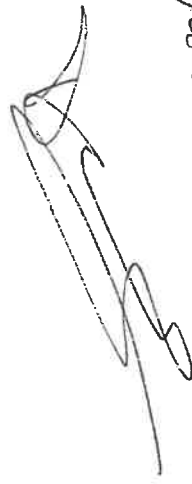
Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

POUVOIR

Je soussigné DESUANT DANIEL, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Edouard Char de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Marciennes, le 08-02-2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir



POUVOIR

Je soussigné DELAGE LOIC, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Edouard Char de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Marciennes, le 08-02-2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir

1 de 1
24300 Javerlhac et la Chapelle St Robert
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tél : 05 53 56 21 33

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2022 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis

Le Président,
GOURINCHAS Patrice

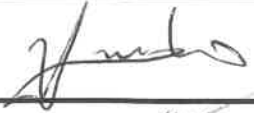



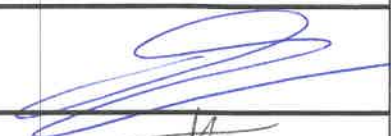




ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.02.2023.....

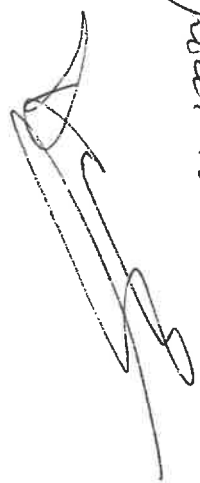
<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

POUVOIR

Je soussigné **DÉSUNANT DANIEL**, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à **M. Sébastien Chas** de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à **Les Céselles**, le **08-02-2023**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir

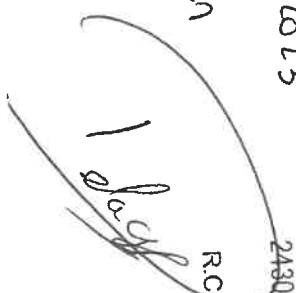


POUVOIR

Je soussigné **DELAGÉ LOIC**, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à **M. Sébastien Chas** de me représenter à la réunion de Syndicat le **Mardi 14 Février 2023 à 14h30** et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à **JANVILLE**, le **14 02 2023**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir



24300 Javerlhac et la Chapelle St Robert
Les Céselles
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tel. 05 53 56 21 33

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2023,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2023

d'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virement de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis

Le Président,
GOURINCHAS Patrice

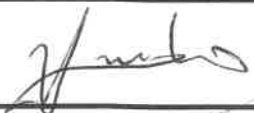








ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.02.2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

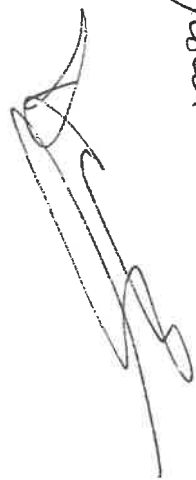
POUVOIR

Je soussigné DESUANT DANIEL, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Benjamin Char de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lesceignes, le 08-02-2023

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Benjamin Char



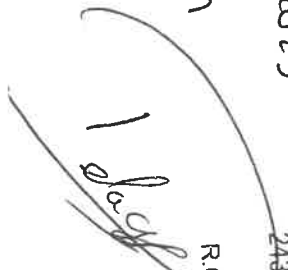
POUVOIR

Je soussigné DELAGE LOIC, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Benjamin Char de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Javerlhac, le 14-02-2023

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Benjamin Char



24900 Javerlhac et la Chapelle St Robert
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tél. 05 53 56 21 33

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2023.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis

Le Président,
GOURINCHAS Patrice

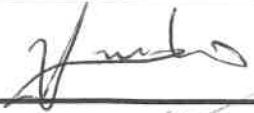

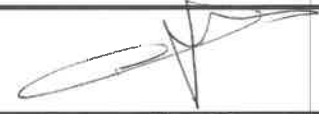






ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.02.2023.....

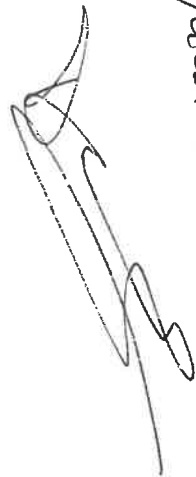
Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYIAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

POUVOIR

Je soussigné DESUANT DANIEL, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Benjamin Chas de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lesceignes, le 08-02-2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Benjamin Desuant



POUVOIR

Je soussigné DELAGE LOIC, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Mathieu Chas de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à MAURHAL, le 14 02 2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Benjamin Desuant



24300 Javerlhac et la Chapelle St Robert
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tél. 05 53 56 21 33

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2022 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2023 :

- Charges fixes (Phase 1) = 10.50 €/module (appel en Juin)
- Charges fixes (Phase 2) = 310.00 €/module (appel en Juin)
- Consommation = 0.13 €/m³ (appel en Novembre)
- Refacturation aux adhérents de la phase 1, de la redevance Agence de l'eau de l'année n-1.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2023

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis



Le Président,
GOURINCHAS Patrice

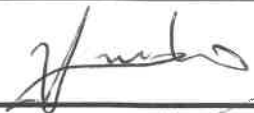





ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.....02.....2023.....

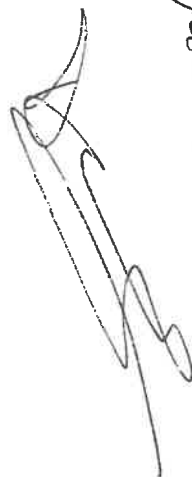
<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

POUVOIR

Je soussigné DESUANT DANIEL, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. *Guillaume Cas* de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Uzeaux*, le *08-02-2023*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir

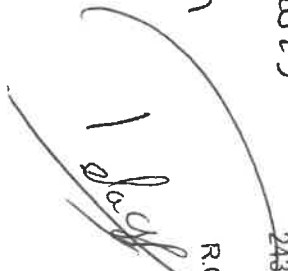


POUVOIR

Je soussigné DELAGE LOIC, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. *Guillaume Cas* de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *MARILLIAT*, le *14 02 2023*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir



24900 Javerlhac et la Chapelle St Robert
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tél. 05 53 56 21 33

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_7

Objet : Règlement des factures via PAYFIP

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, est informé que depuis le 1^{er} janvier 2022, les ASA sont tenues de proposer à leurs adhérents la possibilité de régler leurs factures en ligne. Afin de respecter cette obligation l'ADHA 24, en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques, propose la mise en place de la solution de paiement **PAYFIP**. Cette plateforme de règlement en ligne permet à chaque adhérent (particulier ou professionnel) de régler ses factures soit par carte bancaire soit par prélèvement unique sans se déplacer et sans coût d'affranchissement. Ce service sécurisé et gratuit et disponible 24h/24h.

La procédure de mise en route nécessite :

- La signature d'une convention d'adhésion à ce service.
- Le paramétrage du logiciel de facturation afin que les références, indispensable pour que les usagers puissent effectuer le règlement, figure sur les factures.
- Un test de fonctionnement avec la DGFIP avant activation du compte PayFiP

Le Syndicat, après analyse de cette proposition et délibération, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER la mise en place de cette solution de règlement en ligne.

De DONNER pouvoir au Président de signer les conventions d'adhésion à ce service avec la DGFIP

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis



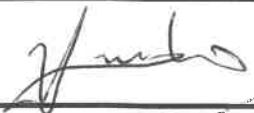





Le Président,
GOURINCHAS Patrice



ASA du BANDIAT
Mairie
24360 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat**Date :.....14.....02.....2023.....**

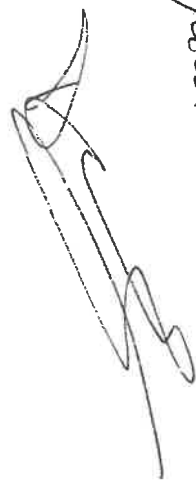
<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

POUVOIR

Je soussigné DESUANT DANIEL, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Benjamin Chas de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Marciennes le 08-02-2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Benjamin Chas

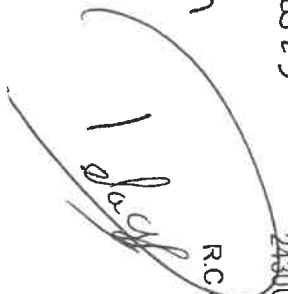


POUVOIR

Je soussigné DELAGE LOIC, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Thomas MAUJOL de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à MAUJOL le 14 02 2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Benjamin Chas



24900 Javerthac et la Chapelle St Robert
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tél: 05 53 56 21 33

Les Céselles

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_8

Objet : Approbation de la base de répartition des dépenses

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses 2023.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

Usagers		Propriétaires		Phase 1	Sousc Céceilles	Sousc Bellevue
AMBLARD	JEAN PIERRE	AMBLARD	JEAN PIERRE	25	0	0
BOURGIN	DENIS	BOURGIN	DENIS	0	0	10
DESUANT	DANIEL	DESUANT	DANIEL	0	0	0
EARL	DE LA SAIGNEE	PLAZARD	JEAN CLAUDE	10	0	0
EARL	LES CESEILLES	DELAGE	LOIC	0	28,5	0
EARL	LES PERRIERES	AGARD	GILLES	13	0	0
EARL	DES LOGES	LEONARD	BRUNO	0	0	4
EARL	Domaine de la Berlotte	SYMZAK	Yann	4	0	0
EARL	DES LOGES	DESUANT	DANIEL	0	0	21
GAEC	des BESSES	GOURINCHAS	DAVID	0	10,5	0
GAEC	VEDRENNE	VEDRENNE	YANNICK	0	0	0
GAEC	MAHU	MAHU	Rémy	20	0	0
GAEC	GOURINCHAS et Fils	SOURY	CHRISTIAN	0	0	20
GAEC	GOURINCHAS et Fils	GOURINCHAS	PATRICE	0	12	5
GAEC	BRIDAMI	GESNOUIN	MICHEL	20	0	0
GAEC	VEDRENNE	VEDRENNE	FRANCIS	0	14	0
GAEC	des BESSES	GOURINCHAS	JOËL	0	7,5	0
ROBERT	Thomas	ROBERT	Thomas	1	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

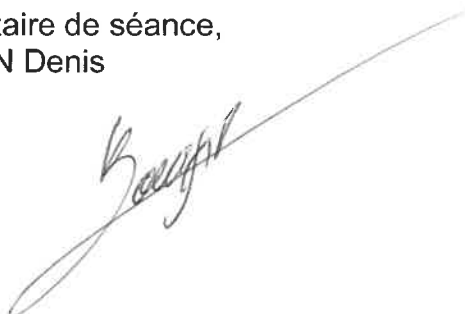
Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis



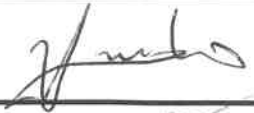

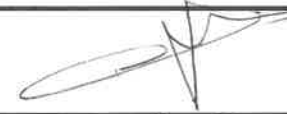



Le Président,
GOURINCHAS Patrice



ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.02.2023.....

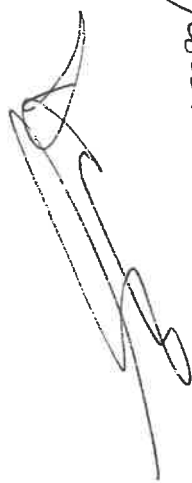
<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

POUVOIR

Je soussigné DESUANT DANIEL, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Benjamin Chas de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lesceignes, le 08-02-2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Benjamin Chas

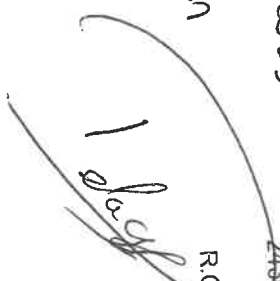


POUVOIR

Je soussigné DELAGE LOIC, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. Benjamin Chas de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Javalhac, le 14-02-2023
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Benjamin Chas



24300 Javerlhac et la Chapelle St Robert
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tel. 05 53 56 21 33

A.S.A DU BANDIAT
Mairie
24360 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2022 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr BOURGIN Denis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_9

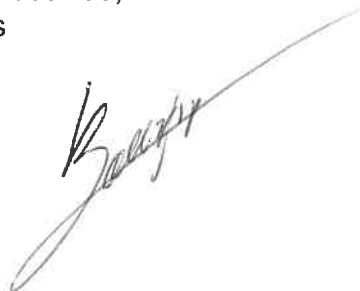
Objet : Délibération du SYNDICAT concernant l'ajout de parcelles sur le périmètre de l'ASA :

Suite à la demande de propriétaires pour étendre leur surface irrigable, il convient d'inscrire leurs parcelles sur le périmètre de l'ASA.

Après analyse de la liste des parcelles ainsi que le positionnement de celles-ci sur le plan, les membres du Syndicat proposent de soumettre à l'Assemblée des propriétaires l'ajout de ces parcelles. [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0].

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOURGIN Denis



Le Président,
GOURINCHAS Patrice

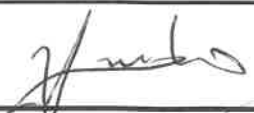


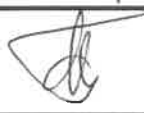




ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :14.02.2023.....

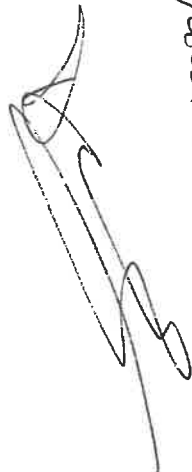
Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		

POUVOIR

Je soussigné DESUANT DANIEL, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. *Stéphane Chas* de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Lesceignes*, le *08-02-2023*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir



POUVOIR

Je soussigné DELAGE LOIC, Syndic de L'ASA DU BANDIAT, donne pouvoir à M. *Stéphane Chas* de me représenter à la réunion de Syndicat le Mardi 14 Février 2023 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Javerlhac*, le *14-02-2023*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Les Céselles

1 desuant
24300 Javerlhac et la Chapelle St Robert
Capital social 117 080,84 €
R.C.S PERIGUEUX 326 849 973
N° TVA : FR 17 326 849 973
Tél : 05 53 56 21 33